COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

69

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2007 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13

Présents :

KUTZENHAUSEN :	*MM FABACHER*	*- BRACONNIER*	*- MORI*
LAMPERTSLOCH :	*MM STURM*	*- APPRILL*	*- URBANY*
LOBSANN :	*MM KREISS*	*- MME CHALOPPE*	*-*
MERKWILLER-P. :	*MM SCHIELLEIN*	*- GUILHEM*	*- WEISBECKER*
PREUSCHDORF:	*MM KENNEL*	*-BASTIAN*	*-*

Personnels *: Christine NONNENMACHER, Guy HUSSON, Frédérique WEBER*

Invités : *MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.*

Membres excusés : *MM WALTER, TROG, MME FISCHER*

Invités excusés : *MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER*

---

2) EIE :

- **Poste Emilie JAILLET.**

Vu les compétences de la Communauté de Communes de Pechelbronn.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 5.

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de créer un poste d'agent de mission chargé de l'E.I.E. (Espace Info Energie) et des questions de géothermie et économies d'énergie pour la Communauté de Communes, contractuel non permanent à temps complet (35/35e), sur la base de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois, à compter du 1er novembre 2007.**
- **Fixe les missions de l'agent comme suit :**
  - Promouvoir les économies d'énergie et énergies renouvelables dans le cadre d'un Espace Info Energie du réseau de l'ADEME, et notamment apporter des conseils et informations aux particuliers, petites collectivités et petites entreprises et

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE DE WISSEMBOURG
le 15 NOV. 2007

sensibiliser par diverses actions ou interventions les publics concernés, de manière neutre et gratuite.

- Initier, animer et développer des actions en faveur du développement économique de la Communauté de Communes de Pechelbronn (puis de la future Communauté de Communes fusionnée Sauer – Pechelbronn) et du Pays Alsace du Nord, sur les thèmes des économies d'énergies et des énergies renouvelables.
- Accompagner et apporter votre expertise aux réalisations et opérations menées par la Communauté de Communes de Pechelbronn (puis de la future Communauté de Communes fusionnée Sauer – Pechelbronn) sur le sujet des énergies et de manière générale sur le développement durable, dans le cadre des orientations prises par ces dernières, et notamment sur les projets de développement économique et touristique (Jardin des Brumes…), de construction (bâtiments publics,…).

- **Charge le Président à procéder au recrutement de l'agent, par contrat à durée déterminée.**
- **Fixe la rémunération de cet agent sur la base de l'indice majoré 440 à partir du 1er novembre 2007.**
- **Autorise le Président à signer tous documents y afférents**

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE WISSEMBOURG
15 NOV. 2007

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour extrait, certifié conforme
MERKWILLER – PECHELBRONN, le 9 novembre 2007
Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.
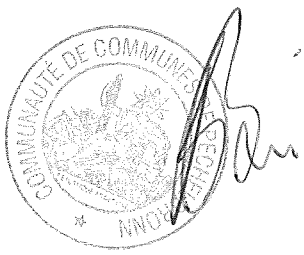
Le président
Armand BRACONNIER